

Personne de contact :

Henri Krecké
Secrétaire communal
henri.krecke@differdange.lu
Téléphone : 58 77 1 – 1214
Fax : 58 77 1 – 1210

**Aux membres du Conseil communal de
la Ville de Differdange**

Objet : convocation à la séance du conseil communal du 6 mars 2024

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 6 mars 2024, à 8.00 heures, dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Differdange avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

Séance publique :

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Présentation des résultats des récentes analyses de biosurveillance effectuées par la société Biomonitor pour le compte de la Ville de Differdange.
- 3) Projets communaux :
 - a) travaux de rénovation de la Maison Moderne à Differdange, article budgétaire 4/132/221312/22026, devis et crédit ajusté ;
 - b) agencements et aménagements de terrains - divers projets CIGL : remise en état d'une passerelle longeant différentes parcelles à Niederkorn – devis, article budgétaire 4/264/221200/99001 ;
 - c) travaux de transformation de l'accès vers le Monument aux Morts ArcelorMittal avec aménagement d'un parc, article budgétaire 4/838/221313/22002, décompte et dénomination dudit parc.
- 4) Finances communales : engagement de l'emprunt inscrit au budget de l'exercice 2024 – décision de principe.
- 5) Structures d'accueil : concept d'action général de la Maison Relais Mathendahl.
- 6) Actes et conventions :
 - a) acte notarié visant l'acquisition d'une maison unifamiliale sise à Lasauvage, Balcon n°37 ;
 - b) acte notarié portant sur l'acquisition d'un appartement situé dans la rue Saint Étienne n 7 à Oberkorn ;
 - c) cession gratuite par l'État d'une parcelle d'une superficie de 134,58 ares située dans la zone d'activités Hahneboesch à Niederkorn (voie de liaison entre le rond-point de la RN31 et la rue des Lignes) ;
 - d) contrats de bail pour des logements locatifs situés au sein du Complexe Gravity à Differdange ;

Convocation à la séance du conseil communal du 6 mars 2024

- e) contrat de bail et convention pour un atelier d'artiste situé dans une maison à Lasauvage, rue Principale n°88 ;
 - f) contrats de bail concernant des espaces de création au 1535° Creative Hub ;
 - g) convention de partenariat avec la Fondation Cancer Luxembourg dans le cadre de la stratégie « Génération Sans Tabac » ;
 - h) convention avec la S.à r.l. – SIS « Youth & Work » ayant comme objet l'accompagnement holistique et le coaching de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité.
- 7) Personnel communal : création d'un poste sous le statut de l'employé communal appartenant au groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service mobilité.
- 8) Règlements communaux : règlements temporaires de circulation.
- 9) Changements au sein des commissions consultatives et des groupes de travail.

Séance non-publique :

- 1) Office social de Differdange : augmentation de la tâche hebdomadaire de travail d'un agent dans le volet administratif – avis.
- 2) Personnel communal :
- a) nomination du secrétaire communal adjoint ;
 - b) nomination définitive d'un fonctionnaire communal appartenant au groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des festivités ;
 - c) nomination provisoire d'un fonctionnaire communal appartenant au groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins de la bibliothèque municipale ;
 - d) nomination d'un délégué à la sécurité supplémentaire ;
 - e) promotion d'un fonctionnaire communal.

Préalablement à l'ouverture de la séance, il sera procédé à l'assermentation d'un fonctionnaire communal à 7h45.

A noter en sus que la séance publique annoncée pour le 15 mai est annulée et que celle prévue pour le 12 juin est avancée au 5 juin (début à 08h00) et ce afin de respecter les délais préconisés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse relatifs aux procédures de réaffectation, d'affectation et de répartition du personnel des écoles de l'enseignement fondamental.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :


Henri KRECKÉ
Secrétaire communal


Guy ALTMEISCH
Bourgmestre